

16 et si n'en est pas de ce don comme de ce seul péché : car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés :

17 si donc, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme ; à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, régneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ :

18 comme donc c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la condamnation ; ainsi c'est par la justice d'un seul, que tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie.

19 Car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20 Or la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ; mais où il y a eu une abondance de péché, il y a eu ensuite une surabondance de grâce :

21 afin que comme le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même règne par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ, notre Seigneur.

CHAPITRE VI.

Le baptême mort au péché ne doit plus y recourir.—

Le chrétien fidèle n'est plus sous la loi, mais sous la grâce ; il doit se donner tout à Dieu. — Le fruit du péché est la mort ; le fruit de la justice est la vie éternelle.

QUE dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché, pour donner lieu à cette surabondance de grâce ?

2 A Dieu ne plaise. Car étant une fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ?

3 Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ?

4 Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir à sa péché ; afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.

5 Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection :

6 sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

7 Car celui qui est mort, est délivré du péché.

8 Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ ;

9 parce que nous savons que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

10 Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le péché ; mais quant à la vie qu'il a maintenant il vit pour Dieu.

11 Considérez-vous de même comme étant morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12 Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés.

13 Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps, pour lui servir d'armes d'iniquité ; mais donnez-vous à Dieu, comme des gens vivants de morts que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre corps, pour lui servir d'armes de justice.

14 Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

15 Quel donc ! pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce ? Dieu nous en garde.

16 Ne savez-vous pas que de quel que ce soit que vous vous soyez rendus esclaves pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour y trouver la mort, ou de l'obéissance à la foi pour y trouver la justice ?

17 Mais Dieu soit loué de ce qu'ayant été auparavant esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur à la doctrine de l'Évangile, sur le modèle de laquelle vous avez été formés.

18 Ainsi ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19 Je vous parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification.

20 Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21 Quel fruit tirez-vous donc alors de ces débauches, dont vous rongiez maintenant ; puisqu'ils n'ont pour fin que la mort ?

22 Mais à présent étant affranchis du péché, et devenus esclaves de Dieu, votre sanctification est le fruit que vous en tirez, et la vie éternelle en sera la fin.

23 Car la mort est la solde et le paiement du péché ; mais la vie éternelle est une grâce et un don de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

CHAPITRE VII.

Fidèles morts à la loi ne vivent plus que pour Dieu. — Loi sainte par elle-même : concupiscence irritée par la loi. — Le juste ne fait pas ce qu'il veut. — Combat entre la loi de la chair et la loi de l'esprit. — Seul autre secours à attendre que celui de la grâce de Dieu par Jésus-Christ.

IGNOREZ-VOUS, mes frères (car je parle à des hommes instruits de la loi), que la loi ne domine sur l'homme que pour autant de temps qu'elle vit ?

2 Ainsi une femme mariée est liée à son mari par la loi du mariage, tant qu'il est vivant ; mais lorsqu'il est mort, elle est déchargée de la loi qui la liait à son mari.

3 Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère ; mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie de cette loi, et elle peut en épouser un autre sans être adultère.

4 Ainsi, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps de Jésus-Christ, pour être à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu.

CHAPITRE VIII

Il n'y a point de condamnation pour ceux qui vivent selon l'esprit de Jésus-Christ.—Ils sont enfants de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ.—Délivrance attendue par eux et par toutes les créatures.—Le Saint-Esprit prie lui-même en nous.—Rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ.

Il n'y a donc point maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui ne marchent point selon la chair ;

2 parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de mort.

3 Car ce qu'il était impossible que la loi fit, la chair la rendant faible et impuissante, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à la chair de péché ; et à cause du péché il a condamné le péché dans la chair :

4 afin que la justice de la loi soit accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5 Car ceux qui sont charnels, aiment et goûtent les choses de la chair ; et ceux qui sont spirituels, aiment et goûtent les choses de l'esprit.

6 Or cet amour des choses de la chair est une mort, au lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie et la paix.

7 Car cet amour des choses de la chair est ennemi de Dieu, parce qu'il n'est point soumis à la loi de Dieu, et ne le peut être.

8 Ceux donc qui vivent selon la chair, ne peuvent plaire à Dieu.

9 Mais pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit ; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous : car si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui.

10 Mais si Jésus-Christ est en vous, quoique le corps soit mort en vous à cause du péché, l'esprit est vivant à cause de la justice.

11 Si donc l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

12 Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13 Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez.

14 Car tous ceux qui sont possédés par l'Esprit de Dieu, sont enfants de Dieu.

15 Aussi vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, pour vous conduire encore par la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfants par lequel nous crions : Mon Père, mon Père.

16 Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu.

17 Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui.

18 Car je suis persuadé que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous.

5 Car lorsque nous étions dans la chair, les passions criminelles étant excitées par la loi, agissaient dans les membres de notre corps, et leur faisaient produire des fruits pour la mort.

6 Mais maintenant nous sommes affranchis de la loi de mort, dans laquelle nous étions retenus ; de sorte que nous servons Dieu dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vieillesse de la lettre.

7 Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péchée ? Dieu nous garde d'une telle pensée. Mais je n'ai connu le péché que par la loi : car je n'aurais point connu la concupiscence, si la loi n'avait dit : Vous n'aurez point de mauvais desirs.

8 Mais le péché ayant pris occasion de s'irriter du commandement, a produit en moi toutes sortes de mauvais desirs : car sans la loi le péché était comme mort.

9 Et pour moi, je vivais autrefois sans loi : mais le commandement étant survenu, le péché est ressuscité,

10 et moi, je suis mort ; et il s'est trouvé que le commandement qui devait servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort.

11 Car le péché ayant pris occasion du commandement, m'a trompé, et m'a tué par le commandement même.

12 Ainsi la loi est sainte à la vérité, et le commandement est saint, juste et bon.

13 Ce qui était bon en soi, m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement ; mais c'est le péché et la concupiscence, qui en se manifestant m'a causé la mort par une chose qui était bonne ; le péché, c'est-à-dire, la concupiscence, devenant ainsi par le commandement même une source plus abondante de péché.

14 Car nous savons que la loi est spirituelle ; mais pour moi, je suis charnel, étant rendu pour être assujéti au péché.

15 Je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je hais.

16 Si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, et je reconnais qu'elle est bonne.

17 Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela ; mais c'est le péché qui habite en moi.

18 Car je sais qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire, dans ma chair : parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien ; mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir.

19 Car je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas.

20 Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais ; mais c'est le péché qui habite en moi.

21 Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une loi qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi.

22 Car je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ;

23 mais je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps.

24 Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ?

25 Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Et ainsi je suis moi-même ennemi et à la loi de Dieu selon l'esprit, et à la loi du péché selon la chair.